

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Division Forêts

- Commune d'Evolène VS, Equipements de desserte, Comba Louva
N° de projet 421.1-VS-2098/0001
- Commune de Villeneuve VD, Equipements de desserte, Places à bois du
Vallon de la Tinière
N° de projet 421.1-VD-9034/0001
- Communes de Vissoie, Saint-Luc, Chandolin, Saint-Jean, Ayer,
Grimentz VS, Amélioration des conditions de gestion, Centre forestier
d'Anniviers
N° de projet 421.2-VS-2105/0001
- Commune de Divers FR, Equipements de desserte, Projet global de desserte
2007
N° de projet 421.1-FR-2017/0001
- Commune d'Asuel JU, Ouvrage et installations de protection, Sous le
Château – Protection Asuel
N° de projet 431.1-JU-3008/0001
- Commune de Saint-Brais JU, Ouvrage et installations de protection,
H18 / St-Brais – La Roche
N° de projet 431.1-JU-3007/0001

Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours qui suivent la réception de la notification (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Division forêts, Worblentalstrasse 68, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (031 324 78 53/ 324 77 78).

18 septembre 2007

Office fédéral de l'environnement